



SOUTIEN À L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX CHERCHEURS EN MILIEU UNIVERSITAIRE OU EN MILIEU DE PRATIQUE

www.cnriss.org/programme

2010-2011

04-01

SOUTIEN À L'ÉMERGENCE DE NOUVEAUX CHERCHEURS EN MILIEU

UNIVERSITAIRE OU EN MILIEU DE PRATIQUE (2010-2011)

** Pour le lecteur, l'usage du masculin a été employé simplement pour alléger le texte*

Nature du programme

Le Consortium national de recherche sur l'intégration sociale (CNRIS) est un organisme à but non lucratif engagé dans la promotion et la valorisation de la recherche dans les domaines de la déficience intellectuelle et des troubles envahissants du développement. Il soutient la recherche dans ces domaines et désire contribuer au transfert des connaissances issues de la recherche.

Conformément à sa mission et à ses orientations, le CNRIS a mis sur pied des programmes de soutien à la recherche qui visent principalement à encourager les centres de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles envahissants du développement (CRDITED) à s'engager en partenariat avec des universitaires dans la mise sur pied d'équipes de recherche formelles au regard de projets novateurs.

Le présent programme se situe dans une perspective d'aide à l'obtention de financement auprès d'organismes pourvoyeurs de fonds reconnus pour la réalisation d'une programmation de recherche menée sous la responsabilité et à la demande d'un CRDITED.

Le programme de soutien à l'émergence de nouveaux chercheurs poursuit les objectifs suivants :

- Contribuer à la formation de la relève en recherche dans les domaines de la déficience intellectuelle et des troubles envahissants du développement.
- Encourager les CRDITED membres du CNRIS à mettre sur pied des projets de recherche novateurs en partenariat avec des chercheurs du milieu universitaire et du milieu de pratique.
- Soutenir le développement de la recherche à propos des priorités des CRDITED en matière de spécialisation des pratiques.

Pièces requises

- Curriculum vitae du candidat;
- Fournir une preuve de citoyenneté canadienne ou de résidence permanente.

Statut et durée du soutien

Ce programme est offert aux chercheurs en milieu de pratique et professeurs universitaires membres du CNRIS **sur une base continue**, selon les disponibilités financières du CNRIS, et est révisé annuellement par le Conseil d'administration.

L'allocation maximale accordée par le CNRIS est de 5 000 \$. L'attribution de l'aide financière relève du Conseil d'administration sur recommandation du Comité exécutif qui effectue l'examen des demandes.

Conditions d'admissibilité

Le candidat doit :

- démontrer que les travaux prennent en compte les besoins spécifiques des personnes bénéficiant des services des CRDITED, de leur entourage ou de la communauté;
- être professeur dans une université québécoise depuis moins de cinq ans ou occuper un poste de chercheur (ou l'équivalent) dans un CRDITED;
- être titulaire d'un diplôme universitaire de troisième cycle;
- ne pas avoir reçu jusqu'à ce jour, à titre de chercheur principal, de subventions d'un organisme pourvoyeur de fonds dans les domaines de la déficience intellectuelle ou des troubles envahissants du développement;
- être associé avec un ou plusieurs CRDITED, membres du CNRIS, pour la réalisation d'un projet de recherche;
- s'engager à soumettre à un organisme pourvoyeur de fonds reconnu un projet de recherche dans le domaine de la déficience intellectuelle ou des troubles envahissants du développement;
- détenir la citoyenneté canadienne ou avoir le statut de résidence permanente;
- être membre du CNRIS à titre de chercheur ou s'engager à le devenir;
- ne pas avoir déjà été lauréat de cette bourse.

De plus le candidat doit :

- ne pas avoir déjà été lauréat de ce programme;
- être domicilié au Québec depuis au moins une année;
- être résident du Québec au sens de la *Loi sur l'assurance maladie* et le *Règlement sur l'admissibilité et l'inscription des personnes auprès de la Régie de l'assurance maladie du Québec* et de la *Loi et du Règlement sur l'impôt du Québec*.

Engagement du chercheur envers le CNRIS

Le chercheur qui bénéficie du programme de soutien à l'émergence de nouveaux chercheurs s'engage à :

- collaborer étroitement avec le CNRIS à la définition des champs prioritaires de recherche;
- faire mention, dans la demande de subvention à l'organisme pourvoyeur de fonds reconnu, de l'aide obtenue du CNRIS;
- fournir au CNRIS une copie de la demande de subvention faite à l'organisme pourvoyeur de fonds reconnu choisi.

GUIDE DE PRÉSENTATION DE LA DEMANDE (Soutien à l'émergence de nouveaux chercheurs)

Toute personne admissible peut faire une demande de soutien financier en vertu de ce programme en transmettant son dossier de candidature au CNRIS. Cette personne doit remplir le formulaire prévu à cet effet et l'accompagner de toutes les pièces exigées.

Ce programme de soutien financier à l'émergence de nouveaux chercheurs est offert **sur une base continue**.

Les demandes incomplètes ou inadmissibles ne seront pas soumises au Comité exécutif.

Critères d'évaluation de la demande

Pour un professeur universitaire :

a) Qualité du dossier en relation avec la carrière du candidat (20 points)

- Expériences (10 pts)
- Réalisations sociales ou scientifiques dans le domaine de la déficience intellectuelle ou en troubles envahissants du développement (10 pts)

b) Qualité de la présentation du projet (20 points)

- Originalité (5 points)
- Objectifs (5 points)
- Moyens (5 points)
- Planification de la recherche (5 points)

c) Pertinence de la thématique de recherche au regard de la mission et des priorités de recherche des CRDITED (20 points)

- Avancement des connaissances (10 points)
- Liens avec la pratique spécialisée visant la personne ayant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement (10 pts)

- d) Contribution à l'encadrement d'étudiants de 2^e ou 3^e cycle**
- e) Niveau d'engagement du professeur dans le ou les CRDITED associé(s) (10 points)**
 - Lettre de présentation (10 pts)
- f) Justifications financières (20 points)**
 - Description des besoins financiers

Pour un chercheur dans un CRDITED :

- a) Qualité du dossier scientifique du candidat (20 points)**
 - Expériences (10 pts)
 - Réalisations sociales ou scientifiques dans le domaine de la déficience intellectuelle ou en troubles envahissants du développement (10 pts)
- b) Pertinence de la thématique de recherche au regard de la mission et des priorités de recherche des CRDITED (20 points)**
 - Avancement des connaissances (10 points)
 - Liens avec la pratique spécialisée visant la personne ayant une déficience intellectuelle ou un trouble envahissant du développement (10 pts)
- c) Qualité de la présentation du projet (20 points)**
 - Originalité (5 points)
 - Objectifs (5 points)
 - Moyens (5 points)
 - Planification de la recherche (5 points)
- d) Pertinence des activités de recherche par rapport au thème choisi (20 points)**
- e) Justifications financières (20 points)**
 - Description des besoins financiers

Dossier et accès aux documents

Les renseignements fournis seront versés dans un dossier personnel du candidat et utilisés pour l'évaluation de la demande de soutien financier. Seuls les membres du Comité exécutif et du Conseil d'administration y auront accès.

Ces renseignements seront utilisés en conformité avec la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Faire parvenir la demande et les pièces requises à l'adresse suivante :

CNRIS

Soutien à l'émergence de nouveaux chercheurs

3255, rue Foucher

Trois-Rivières (Québec)

G8Z 1M6
